

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 AOÛT 2021

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 136 900 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021
- 1.3 Adjudication du financement relativement à un emprunt par billets au montant de 1 136 900 \$
- 1.4 Adoption de la politique relative à la reconnaissance des employés municipaux
- 1.5 Retrait de la protection d'assurance bâtiment – MMQ – Étangs aérés usine d'assainissement
- 1.6 Adoption de la rémunération du personnel électoral
- 1.7 Demande de report du dépôt triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Bedford
- 1.8 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Embauche d'un nouveau pompier
- 2.3 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un module de jeux au parc de l'Église
- 4.3 Correspondance
 - a) Demande de Pike-River concernant l'entente pour l'utilisation de l'aréna

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Autorisation de paiement – Déficit d'exploitation OHBM
- 5.3 Correspondance
 - a) Rapport financier annuel 2020 OHBM

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) R.I.G.M.R.B.M. – Contribution à la fondation choisie par le tournoi de golf de la Ville de Bedford

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du Règlement 699-21-20 modifiant le règlement de zonage 699-11
- 7.3 Adoption du règlement 701-21-6 amendant le règlement 701-11 intitulé règlement sur la construction afin de modifier les normes relatives au niveau des remblais par rapport à la rue lors de nouvelles constructions
- 7.4 Adoption du règlement 702-21-8 amendant le règlement 702-11 intitulé règlement sur l'émission des permis et certificats afin de retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe
- 7.5 Demande de dérogation mineure – 74, rue du Pont – Construction d'une remise de 14,4 mètres carrés
- 7.6 Demande de PIIA – 9, place de l'Estrie – remplacement de deux enseignes
- 7.7 Adoption du règlement 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 668-05
- 7.8 Correspondance
 - a) Procès-verbal du CCU
 - b) Registre des permis

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Confirmation d'embauche – Travaux publics
- 8.3 Autorisation de paiement Tetra Tech QI Inc.
- 8.4 Autorisation paiement – J.A. Beaudoin Construction Limitée
- 8.5 Réception finale – Avenue du Château-d'eau
- 8.6 Autorisation de signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec
- 8.7 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 3 août 2021, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Ève Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Marie-Claude Belisle, adjointe.

21-08-257

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

21-08-258

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

21-08-259

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 30 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

21-08-260

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 tel que soumis.

ADOPTÉE

21-08-261

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 136 900 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 136 900 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
691-10	233 800 \$
709-12	193 900 \$
709-12	207 200 \$
735	244 000 \$
735	258 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 691 10, 709 12 et 735, la Ville de Bedford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 août 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire trésorier ou la trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	65 200 \$	
2023.	66 400 \$	
2024.	67 900 \$	
2025.	69 300 \$	
2026.	70 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	797 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 691 10, 709 12 et 735 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-262

Adjudication du financement relativement à un emprunt par billets au montant de 1 136 900 \$

Considérant que la Ville de Bedford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 août 2021, au montant de 1 136 900 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

65 200 \$	1,56000 %	2022
66 400 \$	1,56000 %	2023
67 900 \$	1,56000 %	2024
69 300 \$	1,56000 %	2025
868 100 \$	1,56000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,56000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 200 \$	0,55000 %	2022
66 400 \$	0,75000 %	2023
67 900 \$	1,05000 %	2024
69 300 \$	1,20000 %	2025
868 100 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,58300

Coût réel : 1,63723 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Bedford accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 août 2021 au montant de 1 136 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 691 10, 709 12 et 735. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que le maire et le directeur général, ou en son absence la trésorière-adjointe soient autorisés à signer les billets visées par la présente émission.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-263

Adoption de la politique relative à la reconnaissance des employés municipaux

Considérant que le conseil souhaite se doter d'une politique relative à la reconnaissance des employés municipaux dans le but de promouvoir les bonnes relations de travail ;

Considérant que la Ville de Bedford tient à établir une politique générale ayant pour but de souligner par divers gestes de reconnaissance et de témoignage, la valeur du personnel en poste ;

Considérant que tout le personnel syndiqué et cadre est assujéti à cette politique.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte la politique relative à la reconnaissance des employés municipaux dont copie est jointe à la présente résolution.

Que la présente politique est effective à compter de son adoption.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-264

Retrait de la protection d'assurance bâtiment – MMQ – Étangs aérés usine d'assainissement

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à l'évaluation agréée de ses bâtiments pour fin d'assurance avec la firme d'Évaluateurs LBP ;

Considérant qu'à la suite du dépôt du rapport d'évaluation une analyse des primes actuelles en assurances bâtiment a été faite ;

Considérant que de cette analyse, la direction a décelé qu'une prime annuelle d'environ 4 400 \$ était payée pour l'assurance des étangs aérés de l'usine d'assainissement des eaux du 100 rue Champagnat ayant une valeur actuelle de 2 903 704 \$ au tableau des assurances, et ce en plus de la valeur de 2 233 397 \$ de l'usine ;

Considérant que les étangs n'ont aucun mur de soutènement et qu'ils sont essentiellement constitué d'un trou creusé avec membrane géotextile ;

Considérant que le risque le plus imminent découlant d'une possible réclamation concernant les étangs est uniquement liée à la responsabilité civile et que la Ville détient déjà cette protection ;

Considérant que les évaluateurs agréer et la technicienne en gestion des eaux sont du même avis que la direction générale à l'effet que la couverture d'assurance est non pertinente ;

Considérant que les aérateurs (conduites d'air et diffusion) des étangs aérés continueront d'être couvert en contenus en ayant leur valeur d'incluses dans le coût de reconstruction évalué de 3 576 000 \$;

Considérant que pour tous ses motifs la Ville de Bedford désire retirer la couverture en assurance bâtiment des étangs aérés du 100 rue Champagnat, soit l'emplacement #7 du *Tableau des emplacements de l'assurances de la MMQ*, déposé en annexe de la présente résolution.

21-08-264
suite

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie Ève Brin

Que ce conseil demande à la Mutuelle des municipalités du Québec de procéder au retrait de la couverture d'assurance bâtiment des étangs aérés du 100, rue Champagnat, soit l'emplacement #7 du Tableau des emplacements de la police actuelle à l'exception des aérateurs (conduites d'air et diffusion) qui demeureront couverts par l'entremise de la valeur du bâtiment de l'usine d'assainissements des eaux usées (emplacement #6 du tableau).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-265

Adoption de la rémunération du personnel électoral

Considérant l'élection générale qui se tiendra le 7 novembre 2021 ;

Considérant que l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les Municipalités autorise le conseil municipal à établir la rémunération différente à celle fixée par le ministre pour les membres du personnel électoral ;

Considérant que le président d'élection recommande les tarifs suivants.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la rémunération du personnel électoral soit telle que ci-après :

- Président d'élection : 2 200 \$
- Secrétaire d'élection : 1 650 \$
- Adjoint au président : 1 200 \$

Commission de révision

- Président :
- Vice-président :
- Agent réviseur :

Rémunération en fonction du taux horaire régulier avec un maximum de 22 \$ /l'heure

Vote par anticipation et jour du scrutin

PRIMO : 22 \$ / heure
Scrutateur : 19 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote : 17 \$ / heure
Table de vérification : 15 \$ / heure

21-08-265
suite

Si le scrutateur et le secrétaire sont rappelés le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 3 heures minimum

Personnel en disponibilité : 60 \$

Vote par correspondance

Scrutateur :

Secrétaire du bureau de vote :

Rémunération en fonction du taux horaire régulier avec un maximum de 22 \$ /l'heure

Tarif aux séances de formation : 30 \$

Autres membres du personnel requis : 15 \$ / heure

Rémunération du trésorier :

Le trésorier de l'élection a le droit de recevoir pour la production de rapports et autres documents reliés à l'élection un montant de 35 \$ par candidat.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-266

Demande de report du dépôt triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Bedford

Considérant que le service de l'Évaluation foncière et des Technologies de l'information accuse un certain retard dans la confection du rôle d'évaluation de la Ville de Bedford à cause du retard accumulé dans l'inspection des transactions nécessaires aux analyses pendant le plus fort de la crise du Covid 19 ;

Considérant que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec prévoit qu'en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre 2021, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieur au 1^{er} novembre 2021.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, par la présente, le report du dépôt du rôle triennal 2022 - 2023 - 2024 de la Ville de Bedford (46035) et en fixant la date au 30 octobre 2021, le tout en conformité avec l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec et que copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre.

Il est également résolu que ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire trésorier, Richard Joyal, à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

21-08-267

Le conseiller Daniel Audette se retire à 19h10

Embauche de Jean-Philippe Tétreault – pompier volontaire

Considérant la réception d'une candidature pour agir à titre de pompier volontaire dans la brigade incendie de la Ville de Bedford de la part de Monsieur Jean-Philippe Tétreault ;

Considérant que la candidature est recommandée par l'Association des Pompiers Volontaires de Bedford ;

Considérant que le candidat est déjà formé par l'école nationale des pompiers et qu'il agissait à titre de pompier volontaire dans une autre municipalité ;

Considérant que le candidat est un résident de Stanbridge-Station ;

Considérant que l'embauche sera conditionnelle à une période de probation de 6 mois supervisés par le Chef de la brigade incendie, M. Ralph Gilman ;

Considérant qu'un contrat de travail sera signé entre les parties.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil entérine l'embauche, tel que recommandé par le Chef de la brigade, de Monsieur Jean-Philippe Tétreault à titre de pompier volontaire pour le Service de sécurité incendie.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Le conseiller Daniel Audette regagne son siège à 19h12

21-08-268

Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un module de jeux au parc de l'Église

Considérant l'intention de la Ville de Bedford d'aménager un parc près du stationnement en face de l'église ;

Considérant que la Ville désire aménager un module de jeux sur ce site ;

Considérant que le règlement 726-21-1 permet à la Ville l'octroi de contrat de gré à gré ;

Considérant l'offre de service de la firme Tessier Récréo-Parc # 36810.2 pour l'acquisition d'un module de jeux ;

Considérant que cette offre de service répond au besoin de la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroi le contrat pour l'acquisition d'un module de jeux au parc de l'Église pour la somme de 25 609 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-269

Autorisation de paiement – Déficit d'exploitation – Office d'Habitation de Brome-Missisquoi

Considérant le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et présentant un déficit d'exploitation de 2 764 859 \$;

Considérant que la contribution de la Ville de Bedford selon les budgets avait été calculée et payée à la hauteur de 24 066 \$ pour 2020 ;

Considérant le déficit réel d'exploitation de l'OHBM pour 2020, la contribution réelle de la Ville devrait être de 33 844 \$. Le solde à payer par la Ville de Bedford pour 2020 est donc de 9 778 \$;

Considérant qu'en plus de la contribution sur le budget d'exploitation des HLM, la Ville doit assumer 10% du déficit du programme de subvention au loyer (PSL) de la Villa des Rivières et que la portion de la contribution revenant à la Ville de Bedford pour 2020 est de 3 220,16 \$;

Considérant que pour les années 2017-2018 et 2019 le recalcul des contributions municipales à l'OHBM selon le dépôt des états financiers n'était pas restructuré aux municipalités concernées et était seulement conservé aux livres ;

Considérant que le conseil d'administration actuel de l'OHBM désire remettre les livres à jour en percevant les arrérages des contributions des années antérieures ;

Considérant que selon le rapport d'approbation des états financiers de 2017, un montant de 4 106 \$ en dépenses n'ont pas été reconnus selon les vérificateurs et qu'en conséquence elles deviennent à la charge de la municipalité ;

Considérant qu'un solde de l'ordre de 8 524,50 \$ sur le déficit d'exploitation des années antérieures est à recevoir de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville a également un solde de 6 710,53 \$ à payer pour le PSL des années antérieures ;

Considérant que le total de toutes ses sommes, tel que présentés sur la facture 2021-02 de l'OHBM, totalise 32 339,19 \$;

Considérant que le solde du poste *02-520-00-970 – Logement – OMH, est présentement de 3 679 \$* est insuffisant pour couvrir la présente dépense ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil refuse le paiement de la facturation supplémentaire de 32 339,19 \$ provenant de l'OHBM ;

Que ce conseil propose une rencontre avec les responsables de l'OHBM afin d'avoir des explications supplémentaires sur la facturation et la gestion des fonds publics de l'organisme.

ADOPTÉE

21-08-270

Adoption du règlement 699-21-20 modifiant le règlement de zonage 699-11

Considérant que le 1^{er} juin 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 699- 21-20 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage afin de modifier la délimitation de la zone RC-1 afin d'intégrer le lot 5 602 501, modifier les normes relatives aux appareils de climatisation et d'échangeur thermique et prévoir des normes relatives aux remises contiguës pour les résidences jumelées et contiguës a été adoptée par le conseil municipal ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme permet à une ville de modifier ce règlement ;

Considérant qu'une consultation écrite a été annoncée en date du 11 juin dernier afin d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant que cette consultation écrite a pris fin le 2 juillet 2021 et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté afin de s'exprimer à ce sujet.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le règlement 699-21-20 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier la délimitation de la zone RC-1 afin d'intégrer le lot 5 602 501, modifier les normes relatives aux appareils de climatisation et d'échangeur thermique et prévoir des normes relatives aux remises contiguës pour les résidences jumelées et contiguës.

ADOPTÉE

21-08-271

Adoption du règlement numéro 701-21-6 amendant le règlement 701-11 intitulé règlement sur la construction afin de modifier les normes relatives au niveau des remblais par rapport à la rue lors de nouvelle construction.

Considérant que le 1^{er} juin 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 701- 21-6 amendant le règlement 701-11 intitulé règlement sur la construction afin de modifier les normes relatives au niveau de remblais par rapport à la rue lors de nouvelles constructions a été adopté par le conseil municipal ;

Considérant qu'une consultation écrite a été annoncée en date du 11 juin dernier afin d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant que cette consultation écrite a pris fin le 2 juillet 2021 et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté afin de s'exprimer à ce sujet.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le règlement 701-21-6 amendant le règlement 701-11 intitulé Règlement sur la construction afin de modifier les normes relatives au niveau de remblais par rapport à la rue lors de nouvelles constructions.

ADOPTÉE

21-08-272

Adoption du règlement 702-21-8 amendant le règlement 702-11 intitulé règlement sur l'émission des permis et certificats afin de retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe.

Considérant que le 1^{er} juin 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 702-11 intitulé règlement sur l'émission des permis et certificats afin de retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe a été adoptée par le conseil municipal ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Considérant que le conseil municipal désire retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 702-11 intitulé règlement sur l'émission des permis et certificats afin de retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe.

ADOPTÉE

21-08-273

Demande de dérogation mineure – 74, rue du Pont – Construction d'une remise de 14,4 mètres carrés

Considérant la demande soumise pour la construction d'une remise 14,4 mètres carrés en cours arrière ;

Considérant que le projet est conforme à toutes les autres dispositions réglementaires ;

Considérant que la superficie totale des bâtiments accessoires détachés serait de 110,95 mètres carrés au lieu du 100 mètres carrés prescrit par le Règlement de zonage 699-11 ;

Considérant que le projet ne causerait aucun préjudice aux propriétés voisines.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil autorise la demande de dérogation mineure, tel que recommandé par le CCU, pour la construction d'une remise de 14,4 mètres carrés.

ADOPTÉE

21-08-274

Demande de PIIA – 9, Place de l’Estrie – Remplacement de deux enseignes

Considérant la demande soumise par la Pharmacie Proxim pour le remplacement de deux enseignes extérieures ;

Considérant que le projet est assujéti au règlement relatif au PIIA ;

Considérant le projet consiste à remplacer deux enseignes par des enseignes de mêmes dimensions, au même endroit ;

Considérant le projet consiste simplement à remplacer le nom du pharmacien et moderniser l’apparence des enseignes ;

Considérant les plans soumis, produits par Enseignes Access Inc., datés du 6 juillet 2021, illustrant le résultat après les travaux projetés ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, l’installation des enseignes proposées.

ADOPTÉE

21-08-275

Adoption du règlement 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 668-05

Considérant que le 6 juillet 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 668-05 a été adoptée par le conseil municipal ;

Considérant qu’une consultation écrite a été annoncé en date du 16 juillet dernier afin d’entendre les personnes intéressées ;

Considérant que cette consultation écrite a pris fin le 30 juillet 2021 et qu’aucun citoyen ne s’est manifesté afin de s’exprimer à ce sujet.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 668-05.

ADOPTÉE

21-08-276

Confirmation de Monsieur Ian Rainville à titre de mécanicien et ouvrier de la voirie

Considérant que l'embauche de Monsieur Ian Rainville a été entérinée par la résolution 21-04-127 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021 ;

Considérant l'embauche de Monsieur Ian Rainville à titre mécanicien et ouvrier de la voirie et la fin de sa période de probation établie à 3 mois ;

Considérant que sa période de 3 mois de probation est terminée depuis le 6 juillet 2021.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme l'embauche de Monsieur Ian Rainville à titre mécanicien et ouvrier de la voirie ainsi que l'ajustement de salaire à la fin de sa période de probation telle que stipulée à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

21-08-277

Autorisation de paiement – TETRA TECH QI Inc.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement au montant de 14 371.90 \$ taxes incluses à TETRA TECH QI INC. pour l'analyse du nouveau règlement en lien avec les obligations du site de neige usée de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-278

Autorisation de paiement – J.A. Beaudoin Construction Limitée.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement au montant de 13 696.97 \$ taxes incluses à J.A. Beaudoin Construction Limitée. pour des travaux de pelletage hydraulique effectués sur la rue de l'Église, ainsi que 13 voyages de terre tamisée de finition.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-279

Réception finale - Avenue du Château-d'eau

Considérant qu'un protocole d'entente est intervenu entre la compagnie Les développements du Carrefour S.E.N.C. et la Ville de Bedford en 2011 ;

Considérant qu'une inspection fut réalisée le 7 juillet 2021 pour la réception finale des travaux ;

Considérant la recommandation de réception finale des ouvrages par le directeur général ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures de l'avenue du Château d'eau (Lots 5 602 347 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

Que la Ville de Bedford décrète l'ouverture de cette partie de l'avenue du Château d'eau sur le lot 5 602 347 du cadastre du Québec.

Que la Ville de Bedford accepte la cession, sans frais, du lot 5 602 347 du cadastre du Québec.

Que la Ville de Bedford accepte la cession, sans frais, des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur le lot 5 602 347 du cadastre du Québec.

Que M^e Line Barry, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction, aux frais de la Ville de Bedford.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tout document permettant de donner effet à cette décision.

ADOPTÉE

21-08-280

Autorisation de signature d'une entente avec le Ministère des Transports du Québec

Considérant que des travaux de réfection du pont du ruisseau Groat sont prévus en 2022 ;

Considérant que les travaux nécessitent la signature d'une entente pour la cession d'une servitude temporaire de 24 mois sur le lot 5 603 490 ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le directeur général à signer au nom de la Ville l'entente # 6 2021 60030 avec le ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

21-08-281

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaire

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 186 045,74 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 août 2021.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-08-282

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 30 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

21-08-283

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h45

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier